

## ANNEXE Règlement challenge du 12 MAI 2024 a la Cavayère

### **Peche en Float tube**

#### **Mode de pêche :**

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents pourront avoir deux autres cannes sur leur float tube.

Rappel seuls la pêche aux leurres artificiels est autorisée et toutes les articles du règlement général s'appliquent intégralement (.art 6 notamment)

L'usage de rames, moteur sont interdits propulsion uniquement par palmes.

Peche uniquement dans le secteur prévu et délimité dans le règlement .

Une distance de 10 m minimum doit être respectée entre chaque pêcheur.

Aucun échange de matériel ou d'autres choses entre les concurrents.

En cas de problèmes sécurité, ou autres (incidents techniques, accident) les concurrents doivent immédiatement prévenir les commissaires présents sur le lac et ce par tous moyens ( sifflet, téléphone numéros donnés a l'accueil, signes de la mains, chiffons agités , etc etc );

Tout manquement aux règles stipulés dans cette annexe entrainera la disqualification du candidat .

#### **Embarcation et équipements :**

Float tube sans moteur électrique .

Echo sondeur autorisé.

Gillet de sauvetage homologué et sifflet obligatoire .

Toutes les embarcations doivent être en bon état et les participants devront avoir une assurance responsabilité civile.

Chaque participants devra rédiger une attestation sur l'honneur d'être nageur et de décliner toute responsabilité des organisateurs en cas d'avarie ou autres ;

Le float tube doit être équipé d'un système correct de protection des poissons.(pas plus d'un poisson( brochets, sandre, blak-bass,) sauf perche, en attendant contrôle par commissaires.

**A NOTER QUE CETTE ANNEXE FAIT PARTIE INTEGRANTE DU REGLEMENT**